



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
 Enseignement obligatoire
 Etablissement primaire Pré-du-Camp, Le-Sapay

Compte-rendu Instance participative – n° 5 lundi 1^{er} octobre 2018

| | | |
|------------------|--|---|
| Horaire : | 19h00 à 20h30 | Lieu : Ecole Le-Sapay Bibliothèque (rez inférieur) |
| Présent-e-s : | Représentant-e-s des parents : D. ROSSI, S. BOSSY (Pré-du-Camp) H. KUS, G. SCHMID (Le-Sapay) ; Représentant-e-s des enseignant-e-s : A. BARTHASSAT, C. SCHURCH (Le-Sapay) M. SCHLOSSER (Pré-du-Camp) ; G. SCHWARZ, responsable de secteur du GIAP C. RAMBACH, service de l'enfance (Plan-les-Ouates) S. LAGRANGE, Administratrice du groupement intercommunal Le-Sapay F. ORTEL, directrice d'établissement | |
| Excusés : | J. PETRO (parent / Le-Sapay), S. HAIRER (enseignante / Pré-du-Camp), D. BOYMOND (enseignante / Le-Sapay) | |
| Prise de notes : | J. MARQUIS, secrétaire de l'établissement | |

1. Accueil

La Dir-E souhaite la bienvenue à tous. Elle excuse Mmes Boymond et Hairer et accueille les nouvelles personnes qui rejoignent l'instance participative, notamment M. Hussein KUS (Président de l'Association de parents du Sapay), M. Grégory SCHMID, (nouveau Président de l'Association de parents de Pré-du-Camp) et les nouvelles enseignantes, Mmes Anne BARTHASSAT et Chrystel SCHURCH.

Un tour de table est proposé pour les présentations et la Dir-E remercie chacun pour sa présence et son engagement dans le cadre de l'instance participative.

2. Désignation des membres parents

Le nombre de parents ou d'enseignants représentants à l'Instance participative n'est pas défini dans la directive en vigueur et leur nombre peut donc être établi par les Membres. La Dir-E précise qu'il faut toutefois veiller à ne pas être trop nombreux pour permettre des échanges et des interactions constructives. Les représentants des parents ne sont pas exclusivement issus d'une APE, mais il faut au moins un représentant des Associations de parents.

Un représentant l'Association de parents de Pré-du-Camp, explique qu'il est prévu cette année de faire un tournus pour représenter l'APEPC. La Dir-E attire l'attention sur le risque de complication pour assurer un suivi des points s'il y a chaque fois un parent différent : il importera dès lors que

les personnes soient bien mises au courant de ce qui s'est dit aux dernières instances et se soient bien renseignées.

Fixation des dates de l'année :

- lundi 28 janvier 2019 à la bibliothèque du Pré-du-Camp avec les délégués des conseils des écoles, à 18 heures ;
- lundi 6 mai 2019 à la bibliothèque du Sapay, à 18 heures.

3. Formation harcèlement

L'an dernier, l'établissement a participé à la formation définie par le DIP destinée à tous les établissements genevois concernant la prévention du harcèlement entre enfants. L'an dernier, la Dir-E a présenté le projet lors de toutes les réunions de parents. Cette année, elle ne fait plus de réunion globale.

Elle présente et commente, à l'ensemble des participants de l'Instance participative, un outil synthétique qui définit, dans l'établissement, les modalités de traitement d'une situation de harcèlement. Elle précise que le signalement initial peut être fait par n'importe quelle personne (enseignant, parent, parascolaire, RBS), mais il est très important que le titulaire soit au courant. La Dir-E rappelle que les parents doivent aussi informer très rapidement le titulaire si leur enfant parle d'une situation pénible pour lui. Dans la semaine qui suit le constat, la situation est prise en compte et la communication réalisée auprès de la Dir-E, de l'infirmière, et des MA notamment. Il est important de prendre en compte dans les meilleurs délais la situation suspectée qui doit être analysée par les professionnels. Les parents sont également associés aux constats et aux mesures prises.

Une enseignante relève qu'il est compliqué parfois de savoir s'il s'agit vraiment de harcèlement. Une autre partage que lors de la formation, il a été soulevé qu'il est important de protéger les enfants victimes mais aussi les enfants au comportement harcelant en évitant toute stigmatisation.

La Dir-E dit précise que le document remis n'est pas à diffuser largement à priori : il s'agit d'un outil de référence disponible en fonction des besoins. Un parent s'interroge sur la dimension de la prévention et la Dir-E précise qu'au quotidien, les enseignants font un grand travail pour permettre aux élèves d'apprendre à bien vivre ensemble (récréations grands-petits, conseils de classe, coaching de grands pour des petits lors de sorties ou de projets particuliers etc.).

4. Nettoyage préau sur le Sapay

La Dir-E rappelle qu'il y a 1 an et demi (28 mars 2017), le nettoyage a été mis à l'ordre du jour au conseil d'établissement par les élèves, car ils regrettaient qu'il y ait trop de détritus dans les préaux. Les enseignants qui surveillent font ramasser les papiers à la fin de la récréation mais cela ne suffit pas. Les élèves ont fait la demande d'acheter des pinces pour ramasser les déchets.

Monsieur Petro avait signalé qu'il pouvait présenter des modèles de pinces. A Lancy, le service manifestations utilise ce genre d'outil. Un parent pense qu'il est nécessaire qu'en plus des pinces, un élève dispose également d'un sac poubelle. Une enseignante estime qu'il faudrait éviter tout de même que la manutention des pinces et le ramassage prenne 10 minutes à chaque fin de récréation. Au vu des complications potentielles énoncées, l'achat de pinces ne semble pas prioritaire pour limiter la problématique des déchets. D'autres pistes sont à étudier.

Mme Lagrange relève un problème au Sapay : les poubelles sont très stylées, mais pas du tout pratiques, car elles sont beaucoup trop petites. Mme Lagrange explique que les poubelles ne sont

pas vidées par la voirie et que les poubelles existantes ne sont peut-être pas vraiment identifiées comme des poubelles par les élèves. Une demande a été faite pour que des poubelles plus grandes soient installées au Sapay. *Elles ont été posées en novembre 2018 (ndlr) et vidées quotidiennement.*

Mme Lagrange explique qu'il serait peut-être possible en outre d'avoir un chariot de tri. Dans certaines écoles, cela fonctionne. Mme Lagrange va se renseigner.

5. Divers

La sécurité sur le chemin de Compostelle est abordée. Les enfants traversent n'importe où car il n'y a pas de marque au sol. M. Kus explique que l'Association des habitants du quartier a préparé un courrier pour la Mairie pour évoquer les risques sur ce chemin. Étrangement, il y a des passages piétons en bas du chemin mais pas en haut. En octobre (ou en novembre), la zone sera "limitée à 30 km/heure" et davantage de passages piétons seront peints. Ce ne sera pas une zone 30, car dans ces zones-là, il est interdit de mettre des passages piétons. Ultérieurement, cette rue deviendra certainement une zone 30 et les passages piétons ne seront pas effacés.

Un parent de PDC rappelle que les enfants de PDC avaient demandé une fontaine. Mme Rambach veut s'assurer que le projet est vraiment réfléchi au niveau des enseignants, des parents, des élèves. La Dir-E rappelle que cette demande est ancienne et répondrait aux besoins exprimés par les enfants du conseil d'école. Les enseignants aimeraient cependant bien être consultés pour le choix de la fontaine. Il y a besoin d'une fontaine dans chacun des deux préaux de PDC.

Fin de la séance à 20h30.

Apéritif offert par les enseignants et la secrétaire.